

**Examen professionnel pour les agents
technico-commerciaux avec brevet fédé-
ral**

**Berufsprüfung für Technische Kaufleute
mit eidg. Fachausweis**

Candidat-No. _____

Nom: _____

Prénom: _____

Examen 2018

Matière d'examen

Droit

Temps alloué: 90 minutes

Cette matière d'examen est basée sur l'étude de cas générale
(marge grise) et elle comprend les pages 1-12.

Veuillez contrôler si vous avez reçu la documentation complète.

The logo for ANAVANT features a stylized black triangle above the word "ANAVANT" in a bold, grey, sans-serif font. A small registered trademark symbol (®) is located at the top right of the word.

Schweizerischer Verband technischer Kaderleute
Société suisse des cadres techniques
Società svizzera dei quadri tecnici

1. Questions de droit générales (20 points)

1.1 Les affirmations ci-dessous sont-elles justes ou fausses? (Il n'est nécessaire ni de motiver votre réponse ni d'indiquer un article de loi.) (7 points)

	Juste	Faux
En cas de défauts de la chose, l'acheteur peut demander soit la résiliation de la vente, soit la réduction du prix, soit encore la réparation.		
Une société à responsabilité limitée (Sàrl) acquiert la personnalité par son inscription au registre du commerce.		
Un contrat est aussi réputé conclu en cas de défaut d'accord sur les points secondaires.		
On admet que le possesseur d'une chose mobilière en est aussi le propriétaire.		
Un contrat d'apprentissage requiert obligatoirement la forme écrite.		
On peut déduire des articles du titre préliminaire du Code civil suisse (CC) que, en principe, toute personne jouit des droits civils.		
Le droit des sociétés relève du droit public.		

1.2 Veuillez compléter les phrases suivantes: (4 points)

L'assemblée générale prend ses décisions et procède, sauf disposition contraire, aux élections à la majorité absolue des voix _____.

Lorsqu'une créance est garantie par gage immobilier, la poursuite s'opère par _____.

Le droit public règle les rapports entre _____ et _____.

Un sujet de droit au sens juridique est une personne qui a _____.

- 1.3 Dans lesquels des exemples ci-dessous la qualité de sujet de droit (personne au sens juridique) est-elle donnée? (4 points)

	Sujet de droit?	
	Oui	Non
Le petit garçon Louis		
Le club de gymnastique hommes d'Ecublens		
Le champ de maïs de l'agriculteur Pache		
La ville de Winterthour		

- 1.4 Ci-dessous figurent trois exemples d'une obligation. Veuillez, pour chacune d'entre elles, indiquer la raison de sa naissance. (3 points)

Exemple	Raison de la naissance de l'obligation
Les supports de formation de PREWA SA sont traduits en anglais par le bureau de traduction Comprendi.	
Un logiciel défectueux de la Banque Raiffeisen à Winterthour est à l'origine d'une erreur de comptabilisation sur le compte de PREWA SA.	
Malgré une signalisation claire, un collaborateur de PREWA SA s'engage avec son vélo sur le chemin d'accès de PREWA SA fraîchement goudronné et laisse des traces de pneus dans l'asphalte encore chaud.	

- 1.5 Veuillez expliquer en mots clés la différence entre la responsabilité non contractuelle et la responsabilité contractuelle. (2 points)

Responsabilité non contractuelle:

Responsabilité contractuelle:

2. Droit du bail à loyer**(20 points)**

Walter Habermatter est proche de la retraite. Il songe à vendre sa villa de Winterthour dans laquelle il habite actuellement pour s'établir au Tessin, où il possède une maison de vacances. Trop occupé jusqu'ici pour en profiter, il a décidé il y a 15 ans de mettre sa maison de vacances à la disposition de son ancienne assistante Eva Knüsel, aujourd'hui âgée de 70 ans. Depuis sa retraite, celle-ci y habite en permanence moyennant versement de CHF 2000 par mois à Walter Habermatter. Ils n'ont jamais clairement discuté des détails ni consigné par écrit les modalités de cet arrangement.

Walter Habermatter aimerait savoir si, à sa retraite, il peut simplement demander à Eva Knüsel de libérer la maison de vacances ou s'il doit suivre une procédure donnée.

Veillez répondre à ses questions ci-dessous, motiver vos réponses et indiquer les articles de loi correspondants.

- 2.1 Y a-t-il un contrat de bail à loyer, dans la mesure où les deux parties n'ont jamais discuté, et encore moins consigné par écrit les détails de leur arrangement?

(4 points)

- 2.2 Admettons maintenant que Walter Habermatter et Eva Knüsel aient conclu un contrat de bail à loyer. Walter Habermatter peut-il sans autre forme de procès demander à son ancienne assistante de quitter sa maison de vacances pour qu'il puisse y emménager ou doit-il respecter des prescriptions légales, notamment en termes de forme ou de délais?

(4 points)

- 2.3 Walter Habermatter hésite à vendre sa maison de vacances tessinoise pour acheter une maison dans le Jura, dans un endroit plus calme. Il propose donc à Eva Knüsel qu'elle lui rachète sa maison ou qu'elle la libère dans un délai de 6 mois. Eva Knüsel, qui n'a pas les fonds nécessaires et ne peut donc pas acheter la maison, doit-elle accepter cette résiliation si elle a conclu un contrat de bail à loyer avec Walter Habermatter? (2 points)

- 2.4 Pour quels motifs Walter Habermatter ou un éventuel acheteur de sa maison pourraient-ils résilier le contrat de bail à loyer avec Eva Knüsel sans être tenus de respecter le délai de résiliation ordinaire? Veuillez citer au moins **deux** motifs en indiquant l'article de loi correspondant. (4 points)

- 2.5 Walter Habermatter pourrait-il conclure avec Eva Knüsel un contrat de bail à loyer dans lequel ils conviendraient que, moyennant un loyer mensuel de CHF 2000, Eva Knüsel pourrait continuer d'occuper la maison de vacances pendant 10 ans au maximum, puis qu'elle devrait la quitter et verser à Walter Habermatter un montant forfaitaire de CHF 6000 destiné à couvrir les éventuels dommages, qu'ils soient réels ou non? (2 points)

- 2.6 Walter Habermatter a entendu dire que, s'il engageait une action juridique contre sa locataire Eva Knüsel, il se pourrait qu'il ne puisse plus lui donner son congé pendant 3 ans. Est-ce exact? Si oui, à quelles conditions? (4 points)

3. Droit de la responsabilité civile et droit des poursuites**(20 points)**

L'entreprise PREWA SA participe en tant qu'exposant à un salon régional spécialisé dans les technologies de précision. Le salon, qui se tient à St-Gall, dure 8 jours. Les exposants doivent se procurer et monter leur stand eux-mêmes.

- 3.1 PREWA SA charge son apprenti Louis de l'achat des matériaux et éléments nécessaires pour monter son stand. Louis s'exécute et construit le stand tout seul, mais oublie de le fixer au sol. Sa supérieure, qui inspecte le stand avant l'ouverture du salon, constate que les divers éléments ont été mal assemblés et que, de ce fait, le stand est très instable. Cependant, comme elle est débordée par d'autres tâches en vue du salon, elle n'entreprend rien pour remédier à ce problème.

Comble de malchance, le stand s'écroule pendant le salon, blessant la visiteuse Mary à la tête. De gravité moyenne, les blessures nécessitent un traitement hospitalier et entraînent un arrêt de travail de deux mois pour Mary, physiothérapeute indépendante de son état.

- 3.1.1 Quelles prétentions concrètes Mary peut-elle élever à l'encontre de PREWA SA?

Veillez motiver votre réponse et indiquer les articles de loi pertinents. (4 points)

- 3.1.2 PREWA SA peut-elle se libérer de toute responsabilité en invoquant le fait que le stand est l'ouvrage de son apprenti et que, pour cette raison, Mary doit se retourner

contre ce dernier et pas contre elle? Veillez motiver votre réponse. (2 points)

3.2 Anton, un autre visiteur du salon, a tendance à boire plus que de raison. Il sait que l'alcool le rend agressif, mais cela ne l'empêche pas de s'enivrer le jour de sa visite du salon et du stand de PREWA SA. Pris d'une crise de colère aussi soudaine qu'inexpliquée, il fracasse contre le sol une balance de précision de PREWA SA d'une valeur CHF 50 000. La balance est complètement détruite.

3.2.1 PREWA SA peut-elle se retourner contre Anton et exiger réparation du dommage subi? Veuillez motiver votre réponse et indiquer l'article de loi pertinent. (2 points)

3.2.2 Anton peut-il justifier sa non-responsabilité à l'égard de PREWA SA en invoquant une incapacité de discernement due à l'influence de l'alcool? Veuillez motiver votre réponse et indiquer l'article de loi pertinent. (2 points)

3.3 Anton, qui est domicilié à St-Gall, établit à l'intention de PREWA SA une reconnaissance de dette écrite et signée d'un montant de CHF 50 000 qu'il s'engage à lui verser immédiatement. Malgré plusieurs rappels, PREWA SA ne reçoit aucun paiement d'Anton.

3.3.1 Quelles démarches PREWA SA doit-elle entreprendre, auprès de quelles autorités et à quel endroit, pour essayer d'obtenir qu'Anton lui verse les CHF 50 000 qu'il lui doit? (3 points)

3.3.2 Quelle mesure l'office prend-il alors à l'encontre d'Anton? (1 point)

3.3.3 Anton avertit immédiatement l'office des poursuites qu'il ne paiera pas. Quel est le terme utilisé dans ce cas? (1 point)

3.3.4 De quelle voie de droit PREWA SA dispose-t-elle pour reprendre aussi rapidement que possible la procédure en paiement du montant contre Anton? Veuillez motiver votre réponse. (2 points)

3.3.5 Rien n'y fait, Anton persiste à ne pas payer la somme de CHF 50 000. Que doit faire PREWA SA? (1 point)

3.3.6 Un employé de l'office des poursuites se présente alors au domicile d'Anton et y trouve les objets suivants: CHF 10 550 en liquide, du mobilier simple représentant une valeur d'acquisition de CHF 9000, des outils de travail pour de petits boulots effectués par Anton d'une valeur de CHF 2000, une collection de monnaies d'une valeur de CHF 2000, une montre en or héritée d'une valeur de CHF 35 000, un tableau peint par Anton lui-même d'une valeur sentimentale. Lesquels de ces objets l'office des poursuites peut-il emporter pour couvrir la créance de PREWA SA et comment désigne-t-on cette procédure? (2 points)

4. Droit des contrats

(20 points)

A l'occasion de la foire Asiafair à Singapour, Andreas Häfeli, responsable Operations, noue des contacts avec l'entreprise Pearx Inc., un fabricant sud-coréen de convertisseurs analogiques-numériques sur mesure. Le courant passe immédiatement avec Hyan Wong, la représentante de Pearx Inc. Lors d'un apéritif au cours duquel ils discutent plus longuement, Hyan Wong remet à Andreas Häfeli un catalogue complet de leurs produits ainsi qu'un modèle de convertisseur analogique-numérique haut de gamme à l'essai pendant deux semaines. Tant le catalogue que le convertisseur convainquent Andreas Häfeli de la qualité des produits fabriqués par Pearx Inc. Lors d'un dîner d'affaires, Andreas Häfeli et Hyan Wong échangent leurs cartes de visite et décident, devant un dernier verre au bar, d'entamer des négociations contractuelles.

4.1 Quelle obligation juridiquement contraignante en résulte-t-il?

(1 point)

Le soir même, le responsable Operations informe Walter Habermatter, le CEO de PREWA SA, qu'il va rencontrer la société Pearx Inc. pour des négociations contractuelles. Le CEO est ravi de l'initiative d'Andreas Häfeli et lui demande de commencer sans tarder les négociations, en précisant qu'il ne signera qu'un contrat lui garantissant des convertisseurs analogiques-numériques d'un standard de qualité supérieur à la moyenne. Sur ce, Andreas Häfeli et Hyan Wong entament d'intenses négociations.

Conformément aux instructions reçues, le responsable Operations insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'il est très important que les convertisseurs analogiques-numériques répondent aux critères de qualité spécifiques nécessaires au fonctionnement précis des microbalances et ultramicrobalances commercialisées par PREWA SA. Des convertisseurs standard (p. ex. qui présentent des erreurs de gradient) sont en effet inutilisables pour PREWA SA. L'entreprise Pearx Inc. garantit oralement à PREWA SA que ses produits répondent aux exigences de qualité requises.

Le document final signé par Andreas Häfeli et Pearx Inc. porte sur la livraison de 1000 convertisseurs analogiques-numériques standard au prix de CHF 50 000. Il règle également les détails relatifs au délai et au lieu de livraison, à l'emballage et aux frais de transport.

4.2 Un contrat a-t-il été conclu? Veuillez motiver votre réponse.

(5 points)

Le transport des convertisseurs analogiques-numériques, marchandise délicate s'il en est, de la Corée du Sud et Winterthour s'avère finalement très compliqué. C'est pourquoi PREWA SA décide d'acheter les convertisseurs auprès d'un fabricant plus proche, à savoir la société Nanotecs Systems AG. Celle-ci est spécialisée dans la fabrication et la vente d'éléments de haute précision destinés à des instruments de mesure et commercialise ses propres convertisseurs analogiques-numériques dans toute l'Europe.

- 4.3 Nanotecs Systems AG livre les convertisseurs analogiques-numériques à PREWA SA à la date convenue. Cependant, comme certains des convertisseurs livrés par Nanotecs Systems AG présentent également des problèmes de gradient, les balances de PREWA SA dans lesquelles ce composant a été intégré fonctionnent mal. De quelles possibilités PREWA SA dispose-t-elle pour faire valoir ses droits à l'égard de Nanotecs Systems AG? (2 points)

- 4.4 PREWA SA peut-elle simplement renvoyer en bloc toute la marchandise que Nanotecs Systems AG vient de lui livrer? Veuillez motiver votre réponse et indiquer l'article et l'alinéa sur lesquels vous fondez votre réponse. (4 points)

- 4.5 PREWA SA a déjà dû jeter les convertisseurs analogiques-numériques défectueux, étant donné qu'ils ont été détruits lors de leur intégration dans les balances. Pour quelle possibilité (voir question 4.3) PREWA SA doit-elle opter et pourquoi? (2 points)

Comme la gestion informatique et les processus de PREWA SA présentent encore un potentiel d'amélioration, Walter Habermatter demande à une entreprise de conseil externe de procéder à une analyse complète des processus et de lui soumettre, le cas échéant, une proposition d'adaptation des logiciels.

- 4.6 Quel type de contrat PREWA SA doit-elle conclure avec l'entreprise de conseil pour l'analyse des processus? Veuillez motiver votre choix et énumérer les éléments essentiels de ce type de contrat. (4 points)

Il ressort de l'analyse réalisée par l'entreprise de conseil McProcess que PREWA SA pourrait considérablement améliorer ses processus en se dotant d'un nouveau système informatique. Walter Habermatter envisage de suivre les conseils de la société McProcess qui, dans son analyse, lui recommande chaudement son propre système, qu'elle pourrait adapter aux besoins de PREWA SA. Walter Habermatter songe à acheter ce système, y compris les adaptations sur mesure pour PREWA SA.

- 4.7 Quel type de contrat Walter Habermatter doit-il conclure avec l'entreprise de conseil? Veuillez motiver votre réponse. (2 points)
